



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 21 décembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de M. **Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	15/12/2011
Affichage	16/12/2011

Etaient Présents : POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille; AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	23	10

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène
MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à ESCALLIER Karine
FERRUS Christian pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : **TARIFS 3**

OBJET : **MODIFICATION ET
CREATION DE TARIFS
COMMUNAUX – DROITS DE
PLACE**

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe, PONSART Marie-Hélène

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Maurice DUFOUR

La présente délibération vise à actualiser les tarifs communaux concernant les droits de place (foires, marchés, cirques, etc.), occupation du domaine public à but commercial.

Actualisation des tarifs :

La précédente délibération fixant les tarifs municipaux date du 10 novembre 2010.

L'actualisation de ces tarifs est établie sur la base de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la vie du 20/10/2011 soit une augmentation de 2,3 % avec des arrondis aux 5 centimes les plus proches.

Les wc publics ainsi que les bornes des campings cars sont exclus de cette actualisation des prix pour conserver les paiements en espèces.

Concernant l'occupation du domaine public à but commercial il est décidé que :

1. Le balisage est défini par la ville et à sa charge comme chaque année.
2. Tous moyens mobiliers (jardinières, barrières, etc....) nécessaires à la séparation ou à la matérialisation de la surface accordée pour l'occupation du domaine public sera à charge du pétitionnaire.
Celui-ci devra effectuer une demande précise auprès des Services Techniques pour obtenir l'autorisation de cette installation.
3. Pour le secteur soumis à autorisation des Bâtiment de France, la demande devra être obligatoirement validée par eux

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver ces nouveaux tarifs tels que définis dans le tableau annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

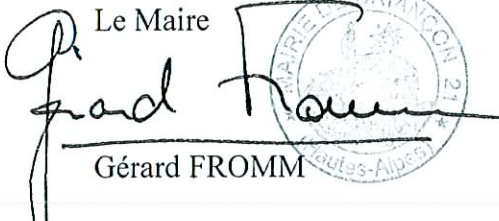

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine)0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2011
PUBLIÉ LE 23 DEC. 2011
NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM


CRÉATION ET ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE 2012 (1)

	tarifs 2011	% réactualisation	tarifs 2012 après réactualisation	tarifs 2012 arrondis à 5 cts
CHALET-PIZZA / RESTAURATION RAPIDE A-EMPORIER				
du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12 mensuel	121,05 €	1,023000	123,83 €	123,85 €
du 01/06 au 30/09 mensuel	181,60 €	1,023000	185,78 €	185,80 €
EXPOSITION VEHICULES				
Véhicules neufs par jour d'exposition	3,45 €	1,023000	3,53 €	3,55 €
Véhicules occasions à la vente par jour d'exposition	3,45 €	1,023000	3,53 €	3,55 €
Télescope et autre équipement touristique similaire à l'unité par année	179,20 €	1,023000	183,32 €	183,30 €
MARCHES HEBDOMADAIRES				
Journaliers : du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12 - ml / jour	1,55 €	1,023000	1,59 €	1,60 €
Journaliers : du 01/06 au 30/09 - ml / jour	3,00 €	1,023000	3,07 €	3,05 €
MARCHE ABONNEMENT MENSUEL				
Abonnement mensuel du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12 - ml/mois	5,40 €	1,023000	5,52 €	5,50 €
Abonnement mensuel du 01/06 au 30/09 - ml/mois	10,75 €	1,023000	11,00 €	11,00 €
Acquittement de cette redevance soit : mensuel, trimestriel, ou annuel				
FOIRE SAISONNIERE PARKING-DURANCE ml/jour	4,80 €	1,023000	4,91 €	4,90 €
FOIRE DU 15 AOUT ml/jour	15,05 €	1,023000	15,40 €	15,40 €
DROITS DE PLACE ASSOCIATIONS par jour par étal	4,80 €	1,023000	4,91 €	4,90 €
BROCANTE PROFESSIONNELLE				
Exposition journalière	397,85 €	1,023000	407,00 €	407,00 €
Caution	300,00 €	1,023000	306,90 €	306,90 €
CIRQUES				
Jusqu'à de 100 places : par représentation /affichage compris	26,50 €	1,023000	27,11 €	27,10 €
De 101 à 200 places : par représentation /affichage compris	52,05 €	1,023000	53,25 €	53,25 €
De 201 à 1 000 places : par représentation /affichage compris	156,00 €	1,023000	159,59 €	159,60 €
Plus de 1 000 places : par représentation/affichage compris	522,05 €	1,023000	534,06 €	534,05 €
Caution à verser : par cirque	1 586,00 €	1,023000	1 622,48 €	1 622,50 €

SOUS-PREFECTURE
 DE BRIANÇON
 23 DEC. 2011

CRÉATION ET ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE 2012 (2)

	tarifs 2012	% réactualisation	tarifs après réactualisation	tarifs 2012 arrondis à 5 cts
MANÈGES				
Adolescents adultes : par jour d'exploitation	18,90 €	1,023000	19,33 €	19,35 €
Enfants : par jour d'exploitation	9,45 €	1,023000	9,67 €	9,65 €
Fête foraine Luna Parc / forfait affichage compris	2 000,00 €	1,023000	2 046,00 €	2 046,00 €
Permanents à l'année / forfait mensuel	136,50 €	1,023000	139,64 €	139,65 €
TERRASSES				
Période juillet et août				
de 0 m ² à 20 m ² : le m ² /mois	7,75 €	1,023000	7,93 €	7,95 €
de 20 m ² à 40 m ² : le m ² / mois	7,75 €	1,023000	7,93 €	7,95 €
au-delà de 40 m ² : le m ² supplémentaire / mois	9,60 €	1,023000	9,82 €	9,80 €
Période septembre à juin				
de 0 m ² à 20 m ² : le m ² / mois	3,85 €	1,023000	3,94 €	3,95 €
de 20 m ² à 40 m ² : le m ² / mois	3,85 €	1,023000	3,94 €	3,95 €
au-delà de 40 m ² : le m ² supplémentaire / mois	9,60 €	1,023000	9,82 €	9,80 €
Extension exceptionnelle de terrasse : le m ² par jour basse saison	0,55 €	1,023000	0,56 €	0,55 €
Extension exceptionnelle de terrasse : le m ² par jour haute saison	1,10 €	1,023000	1,13 €	1,15 €
ÉTALAGES				
Période juillet et août				
inférieur à 1 m ² : forfait	18,90 €	1,023000	19,33 €	19,35 €
de 1 m ² à 4 m ² : forfait	30,25 €	1,023000	30,95 €	30,95 €
de 4 m ² à 40 m ² : le m ² par mois	11,40 €	1,023000	11,66 €	11,65 €
au-delà de 40 m ² : le m ² par mois	18,90 €	1,023000	19,33 €	19,35 €
Période septembre à juin				
inférieur à 1 m ² : forfait	9,45 €	1,023000	9,67 €	9,65 €
de 1 m ² à 4 m ² : forfait	15,15 €	1,023000	15,50 €	15,50 €
de 4 m ² à 40 m ² : le m ² par mois	5,70 €	1,023000	5,83 €	5,85 €
au-delà de 40 m ² : le m ² par mois	9,45 €	1,023000	9,67 €	9,65 €

CRÉATION ET ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE 2012 (3)

	tarifs 2012	% réactualisation	tarifs après réactualisation	tarifs 2012 arrondis à 5 cts
TOILETTES PUBLIQUES				
Toilettes monnayeur 0,20 €	0,20 €	1,000000	0,20 €	0,20 €
Toilettes automatiques monnayeur 0,20 €	0,20 €	1,000000	0,20 €	0,20 €
POSE TEMPORAIRE DE PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR-D.P.				
Vente en secteur privé (tapis etc....) : le panneau par jour d'apposition	0,55 €	1,023000	0,56 €	0,55 €
Affichage publicitaire temporaire : le panneau par jour d'apposition	0,55 €	1,023000	0,56 €	0,55 €
Banderole par jour d'exposition 7 jours avant la manif retrait 1 j après maxi	10,00 €	1,023000	10,23 €	10,25 €
Caution avant mise en place	300,00 €	1,023000	306,90 €	306,90 €
FOIRE DE L'AVEIN				
Location de chalet pour la durée du marché (50 € par jour sur la base de 2 jours)	100,00 €	1,023000	102,30 €	102,30 €
Étal : le mètre linéaire par jour d'exposition	5,00 €	1,023000	5,12 €	5,10 €
BORNES DE SERVICE CAMPING-CARS				
Ravitaillement eau pour 100 litres	2,00 €	1,000000	2,00 €	2,00 €
Rechargement en électricité 1 heure	2,00 €	1,000000	2,00 €	2,00 €
Stationnement pour 12 heures	6,00 €	1,000000	6,00 €	6,00 €
Stationnement pour 24 heures	25,30 €	1,000000	25,30 €	25,30 €
Jetons de rechargement à l'unité	2,00 €	1,000000	2,00 €	2,00 €

A NOTER

Bornes de camping cars soumis aux données des bornes de rechargement
Toilettes publiques tarifs soumis aux modèles de monnayeurs

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2012

indice INSEE du 22 novembre 2011

